



**FONDATION DE L'INTERNAT
DES HÔPITAUX DE PARIS**

Sous l'égide de
la Fondation de l'Académie de Médecine

BULLETIN DE DON

A remplir et à envoyer à
la Fondation de l'Internat des Hôpitaux de Paris
sous l'égide de la fondation de l'Académie de Médecine
16, rue Bonaparte 75006 PARIS
contact@fam.fr

DEVENEZ MECENE

La Fondation de l'Internat des Hôpitaux de Paris sous l'égide de la Fondation de l'Académie de Médecine a pour objet la promotion de la recherche scientifique et d'encourager et soutenir dans cette voie les jeunes médecins dans la réalisation de leurs travaux de recherche clinique ou fondamentale.

En effectuant un don en faveur de la Fondation de l'Internat des Hôpitaux de Paris, vous contribuez au financement de bourses individuelles de recherche et soutenez la publication et la communication de travaux académiques.

VOTRE AIDE PEUT FAIRE LA DIFFERENCE

**Je fais un don de euros
pour soutenir les actions de la
Fondation de l'Internat des Hôpitaux de Paris
sous l'égide de la Fondation de l'Académie de Médecine**

Je souhaite que ce don soit consenti

au titre de mon entreprise à titre personnel

Nom -----Prénom -----
Entreprise -----
Adresse -----
Code Postal -----Ville ----- Pays -----
Téléphone -----
Adresse électronique -----

J'effectue mon versement par

Virement
Libellé : Don F.IHP/FAM
IBAN : FR76 3056 8199 2600 0298 6384 564
BIC : CMCIFRPP

Carte bancaire
sur le site de la Fondation,
[https.....](https://www.fam.fr) ou QR CODE

Chèque
Ordre : Fondation
IHP/FAM

Signature :

Vous êtes une entreprise

Tout don versé à la Fondation de l'Internat des Hôpitaux de Paris sous l'égide de la Fondation de l'Académie de Médecine ouvre droit à une réduction d'impôt sur les sociétés égale à 60% du montant de votre don, dans la limite de 0.5% de votre chiffre d'affaire ou du plafond de 20 000 euros *.

Vous êtes un particulier

Tout don versé à la Fondation de l'Internat des Hôpitaux de Paris sous l'égide de la Fondation de l'Académie de Médecine ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable*.
Vous pouvez également faire un don déductible de votre IFI à hauteur de 75% dans la limite de 50 000 euros.

*Excédent reportable sur les 5 exercices suivants

La FAM respecte le RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018 en remplacement de la directive européenne de 1995 sur la protection des données à caractère personnel. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier pour la gestion de votre don et conservées 3 ans. Au delà de cette durée, elles peuvent être conservées sous forme d'archives. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la FAM et la Fondation de l'Internat des Hôpitaux de Paris. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : contact@fam.fr